

# U<sup>2019</sup>NSS

## 15 – DANSE BATTLE HIP HOP

Mise à jour : 16 octobre 2018 V2



# Sommaire

---

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 13
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable	Page 15
Membres CMN	Page 19
Annexes	Page 20

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche artistique et sportive.

La fiche **Danse Battle Hip Hop** a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement de la discipline.

La fiche artistique et sportive donne le cadre obligatoire des championnats académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la fiche artistique et sportive pourra être mise à jour au cours de cette période.

**Précision** : Le championnat de France de Danse Battle Hip-Hop est bien distinct du championnat de France de Danse Chorégraphiée. Une même AS (voire une même équipe) peut participer aux deux évènements si les dates des Championnats de France le permettent.

*La danse offre, au sein de l'UNSS, une dimension artistique et permet une ouverture sur le monde du spectacle.*

- *La **Danse Hip-Hop** est organisée sous forme de Battle, entre deux crews de danseurs (euses), correspondant à des passages successifs dansés en opposition, permettant de mieux connaître les capacités et développer l'imagination des danseurs (euses).*

*Le travail de formation de l'élève licencié à l'UNSS reste fondamental tant au niveau de la pratique que du jugement.*

*Les rencontres scolaires de danse ouvrent le champ des possibles à tous les styles de danse hip hop (debout et au sol) permettant ainsi à toutes sensibilités de s'exprimer en son sein.*

*Conformément au Programme 2016-2020, il est rappelé à toutes les AS danse Battle hip hop que les jurys sur les différentes rencontres UNSS **doivent être composés uniquement de Jeunes Juges, encadrés d'adultes référents** qui veillent à la restitution des pénalités signalées par les Jeunes Juges. **SEUL le jugement élève doit être acté !***

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- Ni les championnats de France sport partagé
- Ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



**Accessibilité**

**Pour un sport scolaire ambitieux  
démocratisé et accessible à tous les publics,  
sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

### Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

# Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

## **Championnat de France UNSS Équipe Établissement** **Danse Battle hip hop**

### Conditions de participation

Les Championnats par **Équipe d'Établissement** sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont fait les **¼ de finales l'année précédente** (2018), au championnat de France UNSS Excellence en Danse Battle hip hop dans la même catégorie pour les collèges et pour les lycées en catégorie mixte, (Annexe 2)

Si ces Associations Sportives ne font pas les ¼ de finales lors des championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe d'établissement l'année n+1

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- Avoir renseigné à la date du **21 décembre 2018** tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- Avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge.

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases académiques.

- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3)
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4)
- **Les élèves inscrits en Section Sportive Scolaire Danse hip hop, en Section Sportive Scolaire Danse chorégraphiée, en enseignement spécialité Danse, en option facultative ou optionnelle danse**
- Les Associations Sportives comportant au moins **UN** élève « **conventionné** » appartenant à des Centres de formation
- Un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipe d'établissement (règlement fédéral).



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 - 2017 et/ou 2017 - 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

# Championnat de France UNSS Équipe Établissement

## Danse Battle hip hop

	<b>COLLÈGES ETABLISSEMENT</b>	<b>LYCÉES ETABLISSEMENT</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	1 crew est composé de : <b>4 à 6 danseurs (euses) dont le jeune coach</b> : break et debout Mixité possible	1 crew est composé de : <b>4 à 6 danseurs (euses) dont le jeune coach</b> : break et debout Mixité possible
JEUNE COACH*	1 Jeune Coach <b>obligatoire, de niveau académique</b> , intégré à l'équipe et qui doit être de la même AS. Le Jeune Coach peut être (ou non) danseur (euse) selon la composition initiale de l'équipe. <b>Il est identifié par un brassard orange MAIF.</b>	
JEUNE JUGE	<b>1 Jeune Juge par équipe qualifiée</b> Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être danseur (euse) En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	<b>Programme UNSS 2016-2020</b>	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p><b>Formule par Battle : 2 équipes se défient</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En alternance 4 passages par équipe (durée max de chaque passage : 45")</li> <li>• Sont présents sur l'aire de Battle uniquement les danseurs du crew</li> <li>• La musique est imposée et aléatoire (présence d'un DJ de l'organisation) avec, pour chaque Battle, 4 styles musicaux différents (<b>Break beat, House dance, Lock ou pop, Hip Hop Old school ou Hip Hop New school ou Hype</b>)</li> <li>• L'ordre des passages est laissé au choix : 1 solo, 1 duo, 1 combinaison collective libre (2 ou plus) et une combinaison collective (crew complet)</li> </ul> <p>⇒ <b>Règles des entrées :</b> Pour chaque passage, l'entrée peut se faire avec un nombre de danseurs différent (temps maximum n'excédant pas 10") sinon une pénalité sera appliquée</p> <p><b>Autres pénalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Temps dépassé / non-respect des lignes</li> <li>➤ Provocation excessive ou gestes déplacés</li> <li>➤ Non-respect des passages exigés et/ou de l'alternance</li> <li>➤ Entrée avant la fin du passage adverse</li> </ul>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM et/ou AEFÉ	26 équipes + DOM et/ou AEFÉ
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS <b>EQUIPE ETABLISSEMENT Collèges Danse Battle Hip-Hop</b>	Champion de France UNSS <b>EQUIPE ETABLISSEMENT Lycées Danse Battle Hip-Hop</b>

# **Championnat de France UNSS Excellence Danse Battle hip hop**

Conditions de participation : les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

## Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives ayant fait les ¼ de finales lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Danse Battle hip hop l'année précédente (2018), dans la même catégorie pour les collèges et pour les lycées (Annexe 2)
- Les élèves inscrits en Section Sportive Scolaire Danse hip hop, en Section Sportive Scolaire Danse chorégraphiée, en enseignement spécialité Danse, en option facultative ou optionnelle danse
- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3)
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4)
- Les Associations Sportives comportant au moins **UN** élève « **conventionné** » appartenant à des Centres de formation

L'équipe qui correspond au profil « Excellence » (voir conditions de participation ci-dessus) qui termine première à l'issue du championnat d'académie sera qualifiée au championnat de France UNSS. Les autres équipes au profil Excellence pourront faire une demande de repêchage qui sera étudiée dans les quotas de qualifications attribués à cette formule Excellence.



# Championnat de France UNSS Excellence Danse Battle hip hop

	<b>COLLÈGES EXCELLENCE</b>	<b>LYCÉES EXCELLENCE</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	1 crew est composé de : <b>4 à 6 danseurs (euses) dont le jeune coach</b> Mixité possible	
JEUNE COACH*	1 Jeune Coach <b>obligatoire</b> , de <b>niveau académique</b> , intégré à l'équipe et qui doit être de la même AS. Le Jeune Coach peut être (ou non) danseur (euse) selon la composition initiale de l'équipe. <b>Il est identifié par un brassard orange MAIF.</b>	
JEUNE JUGE	<b>1 Jeune Juge par équipe qualifiée</b> Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être danseur (euse) En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	<b>Programme UNSS 2018-2020</b>	
	<p>Modalités :</p> <p><b>-La formule EXCELLENCE présentée sera appliquée uniquement lors du championnat de France. Les qualifications académiques se font sur le même contenu que pour les Equipes d'Etablissement (qualification scratch).</b></p> <p>-Tous les passages de la compétition durent max 45". -Il n'existera pas de critère « originalité » sur le CF Excellence.</p>	
	<p><b>Formule par Battle : 2 équipes se défient (uniquement sur le CF)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En alternance 6 passages par équipe, durée max de chaque passage : 45"</li> <li>• Musiques définies (présence d'un DJ de l'organisation) avec, pour chaque Battle, 6 styles musicaux différents.</li> <li>• Styles de danse imposés dans l'ordre suivant : Passage 1 LOCK, Passage 2 HIP HOP, Passage 3 POP, Passage 4 BREAK, Passage 5 HOUSE, Passage 6 « KINDER SOLO »</li> </ul> <p><b>Les marqueurs de chaque style doivent être clairement appréciables sur la grande majorité du passage.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dernier passage « Kinder solo » peut reprendre un fichier son déjà utilisé ou non (expérimental ou autre)</li> <li>• Sont présents sur l'aire de Battle uniquement les danseurs du crew</li> <li>• La formation des passages est laissée au choix : 2 solo, 1 duo, 1 passage libre, 1 combinaison collective (crew complet) et 1 « kinder solo »</li> </ul>	
REGLES DES ENTREES	<p>Pour chaque passage, l'entrée peut se faire avec un nombre de danseurs différent (temps maximum n'excédant pas 10") sinon une pénalité sera appliquée.</p> <p>Autres pénalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Temps dépassé / non-respect des lignes</li> <li>➤ Provocation excessive ou gestes déplacés</li> <li>➤ Non-respect des passages exigés et/ou de l'alternance</li> <li>➤ Entrée avant la fin du passage adverse</li> </ul>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 à 10 équipes + DOM et/ou AEFÉ	8 à 10 équipes + DOM et/ou AEFÉ
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS <b>Excellence Collèges Danse Battle Hip-Hop</b>	Champion de France UNSS <b>Excellence Lycées Danse Battle Hip-Hop</b>



**En cas d'égalité sur un Battle :**

Un coup de cœur est décerné par chaque Jeune Juge.

**\*Précisions :**

- Une certaine « personnalisation » des crews sur le plan vestimentaire lors des Battles est appréciée.
- **Présence obligatoire des Jeunes Coachs sur chaque Battle.**

**EXEMPLES de COMPOSITION d'EQUIPES POSSIBLES AU COLLEGE :**

Rappel : Equipe de 4 danseurs (euses) minimum, 6 maximum

**Equipe de 6** (6 danseurs / effectif maximum)

1-danseur  
2-danseur  
3-danseur **et** Jeune Coach  
4-danseur  
5-danseur  
6-danseur

**Equipe de 6** (5 danseurs + un Jeune Coach)

1-danseur  
2-danseur  
3-danseur  
4-danseur  
5-danseur  
6-Jeune Coach (pas danseur mais JC/équipe 6 max)

**Equipe de 5** (5 danseurs dont le Jeune Coach)

1-danseur  
2-danseur **et** Jeune Coach  
3-danseur  
4-danseur  
5-danseur

**Equipe de 4** (4 danseurs dont le Jeune Coach)

1-danseur  
2-danseur  
3-danseur  
4-danseur **et** Jeune Coach

**Equipe de 4** (4 danseurs + un Jeune Coach)

1-danseur  
2-danseur  
3-danseur  
4-danseur  
5-Jeune Coach (pas danseur mais JC)

# Titre spécifique des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement en Danse Battle hip hop

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

## **Textes de Référence :**

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

## Modalités

- Pas de qualification spécifique,
- Un classement général commun est établi,
- Parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>...
- Reclasser les Lycées en conséquence.

## Exemple

- Classement général,
  - 1<sup>er</sup> LP 1
  - 2<sup>ème</sup> Lycée A
  - 3<sup>ème</sup> Lycée B
  - 4<sup>ème</sup> Lycée C
  - 5<sup>ème</sup> LP 2

Sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée      1<sup>er</sup>      Lycée A  
                         2<sup>ème</sup>      Lycée B  
                         3<sup>ème</sup>      Lycée C  
                         ..... éventuellement
- CF LP            1<sup>er</sup>      LP 1  
                         2<sup>ème</sup>      LP 2  
                         ..... éventuellement

## Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf les sports où il n'y a qu'un seul niveau de compétition.

# **Championnats de France UNSS Sport Partagé Danse**

## **Battle hip hop**

### Conditions de Participation

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe « sport partagé » (présentation de l'attestation MDPH obligatoire lors de l'accueil du CF).

Des dispositions réglementaires seront proposées par la CMN afin d'organiser une compétition spécifique lors des Championnats de France Lycées.

Un titre Collèges et un titre Lycées y seront décernés.

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Cadet limité à 1 pour les élèves valides Pour les élèves en situation de handicap possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	Minimes Cadets Juniors Seniors Pour les élèves valides, un junior maximum et pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 ou 4 compétiteurs Principe : 1 élève valide associé à 1 élève ESH (En Situation de Handicap). ESD doit avoir une reconnaissance MDPH Les élèves ESH peuvent être licenciés à la FFSA ou FFHS. Un système de compensation sera attribué aux équipes (cf. tableau dans le règlement)	2 ou 4 compétiteurs Principe : 1 élève valide associé à 1 élève ESH (En Situation de Handicap). ESD doit avoir une reconnaissance MDPH Les élèves ESH peuvent être licenciés à la FFSA ou FFHS. Un système de compensation sera attribué aux équipes (cf. tableau dans le règlement)
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge certifié académique (représentant les équipes établissement, excellence et sport partagé) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer au Championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire, certifié académique, par équipe qualifiée et <b>non compétiteur</b>	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2016-2020 adapté	
FORMULE DE COMPÉTITION	A déterminer en fonction du handicap	A déterminer en fonction du handicap
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	A déterminer	A déterminer
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France Sport Partagé Collèges Danse Battle hip hop	Champion de France Sport Partagé Lycées Danse Battle hip hop

# **Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

## **Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires**

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Danse Battle hip hop par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

## **Remontée des résultats des Championnats qualificatifs**

La date limite de transmission des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



## Innovation

**Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

### Nouvelles pratiques

Un large échange avec les animateurs d'AS présents sur la discipline depuis de nombreuses années a permis l'évolution de ce programme prenant en compte des initiatives de terrain tout en répondant à une nouvelle offre plus en adéquation avec les besoins.

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés. La présence de la danse hip-hop comme discipline à finalité nationale a permis d'offrir aux élèves un nouvel espace de rencontres et de création.

Enfin chaque filière pourra être allégée et adaptée afin d'offrir au pôle développement une base de travail à partir de règlements adaptés.

*Dans ce contexte, les Associations Sportives sont invitées à offrir la pratique au plus grand nombre. Une sensibilisation est nécessaire pour accueillir dans les meilleures conditions les élèves en situation de handicap divers et préparer le regard des autres.*

La danse offre, au sein de l'UNSS, une dimension artistique qui permet l'ouverture sur le monde du spectacle. L'histoire de la danse à l'UNSS montre que cette discipline artistique présente une demande toute particulière de présentation, de traitement et d'échanges.

### Filles – Mixité

La danse est une discipline qui se décline en mixité. Il conviendra de travailler à l'ouverture de la pratique afin d'avoir accès à la dimension artistique sous toutes ses formes mettant en avant les valeurs de la mixité.

### Formation

En complément du programme « **Jeunes Officiels, vers une génération responsable** » destiné aux jeunes juges/arbitres, jeunes organisateurs, jeunes coaches, jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

*Il est fondamental de rappeler que la présence du Jeune Juge est obligatoire. En cas d'absence, l'AS ne sera pas autorisée à participer.*

*Afin d'assurer une formation digne de ce nom, il est important de mettre en place au moins une formation départementale pour les Jeunes Juges avant d'organiser les championnats -départemental et académique- Cela permettra de multiples échanges, formateurs en matière de rencontres et de jugement.*

Sur chaque championnat de France, un temps d'échanges sera organisé à destination des enseignants présents sur l'événement. Pour les spécialistes, mais aussi les enseignants participants à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation basée sur les échanges, la valorisation et la diffusion de pratiques innovantes.

## Santé

La danse est une discipline physique et artistique qui valorise la connaissance d'un corps sensible tout en permettant d'acquérir et/ou d'accroître une disponibilité corporelle. Puisant son inspiration dans des univers et styles variés, le danseur développera des attitudes propres aux situations de représentation à travers l'investissement, l'engagement moteur et émotionnel, l'affirmation de soi et de son imaginaire qui l'amèneront à prendre soin de ce corps instrument d'un projet artistique.

## Quartiers prioritaires

La danse offre une dimension artistique et permet une ouverture sur le monde du spectacle. L'accès à une dimension culturelle est alors une priorité, particulièrement dans les zones urbaines et rurales. Il s'agit également, avec les nouveaux programmes, de poursuivre l'émergence de la danse dans toute sa diversité.

## Développement Durable

Sur le plan social, il s'agit d'apprendre à lutter contre les inégalités en proposant une offre artistique particulièrement à destination des publics de zones sensibles et d'un public mixte, sur le plan environnemental de développer le savoir vivre ensemble et sur le plan économique de prendre en compte les besoins identifiés et l'ensemble des contraintes de fonctionnement, d'installations et de transports. La pratique de la danse entraîne une connaissance parfaite de l'environnement dans lequel les élèves évoluent.

## Sport Partagé

**Le Sport Partagé a pour objectif de faire vivre les différences pour tenter de les réduire, et à terme transformer durablement le regard des élèves ordinaires sur les élèves en situation de handicap (ESH) et réciproquement.**

## Le jeune coach

Cf. le livret « je suis jeune coach » (en cours d'écriture)

## International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

*Un championnat du monde scolaire ISF de Danse est programmé du 6 au 12 octobre 2019 à Oryol en Russie. Il n'y a pas encore à ce jour de précision concernant le programme et le contenu.*

*Le mode de qualification devra se faire à partir des résultats du Championnat de France 2019.*

## Éthique – Protocole fin de rencontre

Il conviendra de :

- Faire respecter le silence dans les salles de spectacle en particulier durant les prestations
- Saluer par des applaudissements nourris les fins de chorégraphies
- Privilégier l'échange en signe de fraternité tant au niveau des danseurs(es) que des jeunes juges, des Jeunes Coachs, des accompagnateurs...

### **Textes de Référence :**

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

## Sécurité

### **Textes de Référence :**

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité





## Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



## 1. Le jeune juge / Danse Battle Hip Hop

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres artistiques, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret jeune juge, spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des jeunes juges doit être liée à la pratique.

Les meilleurs jeunes juges, hors académie organisatrice, en **Danse Battle Hip-Hop** ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- Le nombre de jeunes juges est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- Les jeunes juges doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs jeunes juges hors académie (cf. circulaire JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

Précision : un « **Mode d'emploi Haut Niveau du Sport Scolaire** » est disponible sur OPUSS précisant la démarche à suivre pour accompagner l'élève ayant bénéficié d'un podium ou d'une certification nationale.

[www.unss.org](http://www.unss.org) / [Découvrir l'UNSS / Partageons plus que du sport-menu déroulant- HNSS](#)

## 3. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé « Jeunes Officiels, Vers une Génération Responsable 2016-2017 »)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vice-présidents élèves, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification jusqu'au niveau académique en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

#### 4. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « *L'UNSS devra développer la formation de Jeunes Coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement* ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des Jeunes Coachs et des Jeunes Arbitres seront développées ».

- *Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (brassard Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.*
- **Pour les sports individuels**, le Jeune Coach est obligatoire, intégré à l'équipe, de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit être repéré (brassard Maif orange).
- Pour le sport partagé, le Jeune Coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (brassard Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune Coach ne peut être Jeune Juge ou Jeune Reporter
- Une équipe sans Jeune Coach sera déclassée
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un Jeune Coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général Jeune Coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le Jeune Coach accompagne l'équipe et se positionne comme « adjoint » du professeur d'EPS, animateur d'AS, dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du Jeune Coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement. La sécurité reste sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur dont la présence identifiée est obligatoire pendant toute la durée de la compétition (échauffement/plateau, et en tenue sportive).

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève applique les consignes du professeur (technique et sécurité)	L'élève propose l'échauffement	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève contribue à la gestion de la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève veille au bon déroulement de la compétition et au comportement de son équipe

<p><b>Le jeune coach en COLLÈGE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation aux obligations administratives : inscriptions aux compétitions, contrôle des attestations de licences</li> <li>➤ Participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant</li> <li>➤ Suit le déroulement général de la rencontre/compétition</li> <li>➤ Participation au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre/compétition : « check » en fin de Battle au même titre que les danseurs (euses) et les professeurs</li> <li>➤ participation au respect des biens, du matériel et des personnes</li> </ul>
<p><b>Le jeune coach en LYCÉE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion des obligations administratives : inscriptions aux compétitions, contrôle des attestations de licences</li> <li>➤ Gestion de l'échauffement sous contrôle de l'enseignant</li> <li>➤ Suit le déroulement général de la rencontre/compétition</li> <li>➤ Participation aux choix des passages</li> <li>➤ Participation à la modération des comportements des danseurs</li> <li>➤ Veille au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre/compétition : « check » en fin de Battle au même titre que les danseurs (euses) et les professeurs</li> <li>➤ veille au respect des biens, du matériel et des personnes</li> </ul>

### Inscription des meilleurs Jeunes Juges hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

**Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHELEMY**

## **UNSS**

### **Danse Battle Hip-Hop**

Daphné ULMANN	UNSS	NICE
Lyrn DESCARSIN	UNSS	ORLEANS-TOURS
David BERILLON	UNSS	PARIS
Thomas RAMIRES	UNSS	PARIS
Vincent ROBERT DIT GANIER	UNSS	PARIS

### **Délégué technique UNSS Danse Battle Hip-Hop**

Ludovic LEMPENS	Danse Battle Hip-Hop	DSR LILLE
-----------------	----------------------	-----------

## Annexe 1

---

### **Associations Sportives ayant fait les 1/4 de finales en 2017 et en 2018 des Championnats de France par Équipe d'Établissement de Danse Battle hip hop non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement<sup>2</sup>**

---

Collèges

---

Néant

---

Lycées

---

Néant

---

Précision : En 2017 et 2018, il n'y avait qu'une seule catégorie Excellence. Cette annexe ne pourra alors être complétée que dans 2 ans.

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

---

<sup>2</sup> Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique



## Annexe 2

---

### **Associations Sportives ayant fait les 1/4 de finales en 2018 des Championnats de France Excellence de Danse Battle hip hop non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement**

---

#### **Collèges Excellence**

---

CLG Françoise Dolto	PARIS	PARIS
CLG Colette Besson	PARIS	PARIS
CLG Théodore Monod	BRON	LYON
CLG Chanteraine	SARCELLES	VERSAILLES
CLG Roquepertuse	VELAUX	AIX-MARSEILLE
CLG J. Baptiste Clément	DUGNY	CRETEIL
CLG Camille See	PARIS	PARIS
CLG Emile Zola	LE HEILLAN	BORDEAUX

#### **Lycées Excellence**

---

LYC Cachan	CACHAN	CRETEIL
LYC Maurice Utrillo	STAINS	CRETEIL
LYC Turgot	PARIS	PARIS
LYC J. Jacques Rousseau	SARCELLES	VERSAILLES
LYC François Mauriac	BORDEAUX	BORDEAUX
LYC Charlemagne	PARIS	PARIS
LYC Albert Camus	RILLIEUX-la-PAPE	LYON
LYC Guillaume Apollinaire	NICE	NICE

---

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

## Annexe 3

---

---

### **Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NEANT

## Annexe 4

---

---

**AS ayant fait forfait dans les huit jours  
avant les Championnats de France en 2018 et  
n'étant pas autorisées à participer  
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NEANT